Commune de Belmont-Broye

Procès-verbal de la séance № 3 du Conseil général du lundi 18 avril 2016
à 19h30 à la buvette de la halle des sports de Domdidier

Personnes présentes : **55 Conseillers généraux**
11 Conseillers communaux
(selon liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées :
Conseillers généraux : **M. Emmanuel Bapst, Domdidier**
M. Jérôme Gachoud, Domdidier
M. Laurent Jacot, Dompierre
Mme Valérie Terrapon, Dompierre
Mme Sylvianne Fontana, Léchelles

M. Yvan Corminboeuf, président, ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les Conseillers communaux et généraux présents, ainsi qu'aux personnes venues suivre les débats et aux représentants de la presse.

Suite au contrôle des présences, 55 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 28 voix.

M. Corminboeuf tient à préciser que, suite aux renseignements pris auprès du Service des communes, chaque membre du Conseil général est tenu de voter les objets soumis à votation.

Modification de l'ordre du jour

M. Albert Pauchard, Syndic, adresse au nom du Conseil communal ses salutations aux membres du Conseil général et à toutes les personnes présentes. Il demande à l'assistance la modification du point 6 de l'ordre du jour comme suit : *« Présentation du règlement d'organisation du Conseil communal et adoption de l'annexe 3 – Rétribution du Conseil communal ».*

Cette demande est motivée par le fait que ce règlement n'est pas un règlement d'intérêt de portée générale, mais de la compétence du Conseil communal. C'est dans un souci de transparence que ce document a été mis au tractanda de cette séance du Conseil général.

M. le Président soumet au vote la modification telle que proposée par le Conseil communal qui est acceptée par 55 voix.

L'ordre du jour est dès lors le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance № 2, du 14 mars 2016
2. Informations et réponses aux questions par le Conseil communal
3. Vente de terrain industriel à la Société Medistri SA à Domdidier
4. Comptes 2015 de la commune de Domdidier : fonctionnement et investissements
5. Comptes 2015 de la commune de Léchelles : fonctionnement et investissements
6. Présentation du règlement d'organisation du Conseil communal et adoption de l'annexe 3 – Rétribution du Conseil communal
7. Divers

1. Approbation du procès-verbal n° 2 de la séance du 14 mars 2016

M. le Président demande à l'assistance s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016.

M. Fabrice Currat apporte une remarque à son intervention dans les divers, à savoir : «le nécessaire sera fait afin que le marquage pour piétons réponde aux normes ».

Mme Désirée Thalmann Kohli signale une erreur dans le libellé concernant le Chapitre V du règlement du personnel communal. Après contrôle, il s'agit de la proposition de modification du Conseil communal pour ce chapitre : modification de l'art. 47 al. 4 (et non de l'art. 37 al.1).

M. Pierre-Alain Miauton signale que M. Olivier Steinmann est décédé en 2015.

Aucune autre remarque n'est émise. Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 est accepté par 53 voix – 2 non.

2. Informations par le Conseil communal

M. Albert Pauchard, syndic, informe que le Conseil communal s'est penché avec attention sur la proposition de sortie en début de législature du Conseil général. Il estime l'idée excellente et répond favorablement à cette initiative. Le Conseil communal attend les propositions du bureau du Conseil général à ce sujet.

M. le Syndic présente l'organigramme de l'administration et de la voirie. Tant au niveau de l'administration que de la voirie, les postes ont été repourvus. Le personnel des anciennes communes a retrouvé une fonction au sein de la nouvelle commune. Pour l'administration, l'équivalent plein temps correspond à 8.7 ; pour la voirie, l'équivalent plein temps est de 12. M. le Syndic ajoute que pour la voirie, ce chiffre risque d'évoluer en fonction de l'organisation de la surveillance des déchetteries.

3. Vente de terrain industriel à la Société Medistri SA à Domdidier

M. Pascal Joye rappelle que lors de la dernière séance du Conseil général, l'Entreprise Medistri avait présenté son projet de développement. Il indique qu'en 2006 ladite société avait acquis la parcelle art. 3490 de 3'000 m^2 au prix de Fr. 110.00/m^2. En 2012, une seconde parcelle art. 3501 de 3'194 m^2 située à proximité a également été vendue au même prix.

L'Entreprise Medistri SA est une société spécialisée dans le domaine médical/pharmaceutique/santé, notamment dans la stérilisation en ligne (stérilisation sur palettes). Les stérilisateurs actuels peuvent contenir 17 palettes. La société possède 2 lignes complètes et a ajouté une autre petite ligne de 4 palettes qui l'a contrainte à aménager les bureaux administratifs dans des containers. Le but de Medistri est de réaliser une nouvelle ligne de stérilisation très rapidement. La société a dès lors contacté la commune pour acheter la parcelle attenante à la sienne, à savoir l'article 3243 d'une surface de 6'999 m^2.

Le prix proposé par le Conseil communal est fixé à Fr. 150.00/m^2, soit un total de Fr. 1'049'850.00. Il est rappelé que cette parcelle avait été rachetée par la Commune de Domdidier en 2013 à Multigas SA au prix de Fr. 90.00/m^2. Le paiement de cette parcelle par Medistri est prévu en 4 étapes : la première tranche, Fr. 250'000.00, lors de la délivrance du permis de construire ou au plus tard au 28.02.2017 ; le deuxième versement, Fr. 250'000.00, doit s'effectuer le 30 novembre 2017 ; le troisième, Fr. 250'000.00, le 30 novembre 2018 et le dernier versement, Fr. 299'850.00, le 30 novembre 2019.

Ce plan de paiement proposé par le Conseil communal à Medistri est motivé par les raisons suivantes :

- Soutien à la société qui aura plus de facilités pour faire face à ses investissements.
- La commune n'a pas de besoin immédiat de ces liquidités, mais les versements échelonnés vont lui permettre de payer les intérêts de ses investissements.

M. Pascal Joye indique encore que cette vente est soumise à la condition d'un droit de préemption qualifié pour une période de 10 ans, ce qui signifie que seule la commune de Belmont-Broye pourra acheter ce terrain, si rien n'est construit.

M. Sandro Cibolini demande si l'achat par la commune se fera le cas échéant aux mêmes conditions et qu'après la période de 10 ans, si ce sera toujours la commune qui a le droit de préemption.

M. Pascal Joye répond que le rachat éventuel sera soumis aux mêmes conditions sans intérêts. La commune peut et doit faire valoir son droit de préemption pendant cette période de 10 ans.

Mme Catherine Fornerod souhaite connaître la densité de personnes autorisées sur cette parcelle, ceci en raison du risque OPAM (Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs) à Domdidier dû à la présence de la Société Multigas. Elle demande si la Société Medistri a connaissance de toutes les données et des difficultés de construction qu'elle pourrait rencontrer. Mme Fornerod indique qu'il serait utile d'informer les nouveaux Conseillers généraux sur ce risque OPAM.

M. Pascal Joye répond que Medistri est totalement au courant de la situation, car l'entreprise se situe déjà dans la zone OPAM. Selon les calculs mentionnés dans le PAL de Domdidier, 45 personnes pourront se trouver sur cette parcelle art. 3243. Il est précisé que Medistri et Multigas entretiennent de bonnes relations de travail.

M. Alexandre Jordan demande si le transfert de propriété sera effectif une fois les 4 versements effectués ou de manière anticipée. Il demande encore ce qu'il adviendra en cas de faillite de la société.

M. Pascal Joye répond que ce transfert de propriété sera fait de manière anticipée pour permettre à la société de construire rapidement. En cas de faillite, la commune pourra reprendre les terrains, grâce au droit de préemption qualifié même si le terrain est construit.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

La vente de terrain industriel à la Société Medistri SA est acceptée par 55 voix.

4. Comptes 2015 de la commune de Domdidier : fonctionnement et investissements

M. le Président informe sur le déroulement de la présentation des comptes 2015 de la commune de Domdidier. La parole est donnée en premier au Conseil communal et ensuite au représentant de l'ancienne Commission financière de Domdidier, M. Dominique Corminboeuf. Les comptes seront passés chapitre par chapitre ; le vote sera effectué à la fin de la présentation des comptes de fonctionnement.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal responsable des finances, informe que les comptes de fonctionnement 2015 présentent un bénéfice de Fr. 665'501.68, avant amortissements. D'une manière générale, les comptes ont été bien tenus ; la grande différence est constatée sur le poste « impôts » des personnes morales présentant des recettes extraordinaires qui influent sur le résultat final.

M. Dominique Corminboeuf, rapporteur de la Commission financière, fait part des informations de la Commission qui figurent dans son rapport présenté pour cette séance.

a) Comptes de fonctionnement

Chapitre 0 – Administration

Remarque de la Commission financière : Le dépassement de Fr. 54'655.53 est dû en particulier au traitement administratif et aux frais de publications, fusion et site internet. Les explications figurent dans le rapport.

Chapitre 1 – Ordre public

Remarque de la Commission financière : la différence négative de Fr. 17'851.25 est due en particulier au corps des sapeurs-pompiers. Les explications figurent dans le rapport.

Chapitre 2 – Enseignement et formation

Pas de remarque

Chapitre 3 – Culte – Culture et loisirs

Pas de remarque

Chapitre 4 – Santé

Remarque de la Commission financière : le dépassement de Fr. 24'367.50 est dû à la facturation de décembre 2015 des frais dentaires intervenue en janvier 2016.

Chapitre 5 – Affaires sociales

Pas de remarque

Chapitre 6 – Transports et communications

M. Fabrice Currat, indique que, pour le compte n° 650.435.00 « Vente des abonnements généraux au porteur », une excellente utilisation de ces abonnements est constatée avec une couverture du prix d'achat de 96,3 %, dont plusieurs mois consécutifs de l'année à 100 %. On peut dès lors relever que ce service est apprécié par la population.

M. Dominique Corminboeuf rejoint les propos de M. Currat et au nom de l'ancienne Commission financière émet le vœu que cette offre soit maintenue.

Chapitre 7 – Protection – Aménagement de l'environnement

Remarque de la Commission financière : il est relevé l'attribution aux fonds de réserve, à savoir : « Réservoir et conduites » - « Collecteurs eaux usées » - « Columbarium ».

Chapitre 8 – Economie

Remarque de la Commission financière : le fonds des chemins AF s'élève à Fr. 86'900.00.

Chapitre 9 – Finances et impôts

M. Fabrice Currat apporte les précisions utiles concernant ce chapitre. Comme mentionné dans le rapport de gestion, il est constaté une grande différence en faveur de la commune concernant les impôts sur les personnes morales qui ont pratiquement doublé par rapport au budget. Cela s'explique notamment par le fait que certaines entreprises ont payé leurs impôts 2 fois sur l'année pour être à jour avant la fusion.

M. Dominique Corminboeuf, au nom de la Commission financière, indique que les impôts sur le bénéfice des personnes morales s'élèvent à plus de Fr. 1'010'000.00 que budgétisé ainsi que l'impôt sur le capital à Fr. 105'000.00. Il relève également une diminution des rentrées fiscales pour les personnes physiques qui est de Fr. 268'000.00, représentant 5,8 %, due à la baisse du taux d'imposition en 2015 de 78.8 à 72.

Les comptes de fonctionnement 2015 de la Commune de Domdidier sont acceptés par 55 voix.

b) Comptes des investissements

M. Dominique Corminboeuf indique que la Commission financière a analysé tous les comptes d'investissements et qu'ils correspondent au budget. De plus, le boursier communal a fourni un détail des décomptes finaux pour les travaux effectués dans le quartier des Caudrettes à Domdidier ainsi que pour le nouveau bâtiment communal. La Commission financière a examiné ces décomptes dans le détail et n'a pas de remarque particulière à émettre.

Chapitre 2 – Enseignement et formation

Pas de remarque

Ce chapitre est accepté par 55 voix.

Chapitre 3 – Culte – Culture et loisirs

M. Fabrice Currat apporte une précision quant au poste 330.503.00 « Aménagement de places publiques ». Il ne s'agit pas du terrain de skater qui a été refait en enrobé, mais de la place qui se trouve à côté du terrain de skater et du terrain de football B.

Ce chapitre est accepté par 55 voix.

Chapitre 6 – Transports et communications

M. Fabrice Currat présente de manière détaillée les différents décomptes finaux mentionnés dans le rapport de gestion du Conseil communal, à savoir :

La réfection de la route des Caudrettes n'est pas encore entièrement terminée, mais le Conseil a souhaité du point de vue comptable clore cet investissement, étant donné qu'il a été reporté à plusieurs reprises depuis 2012. Une réserve a donc été constituée sur cet investissement. Pour le poste « Aménagement de trottoirs et éclairage public », l'assainissement de l'éclairage public est sur le point de se terminer avec la réception des travaux. Selon les comptes de fonctionnement, on constate que cet investissement a permis de diviser de moitié les coûts de l'éclairage public. L'outil de télégestion va encore permettre une réduction de l'intensité de la luminosité de l'éclairage public durant la nuit. La diminution escomptée des charges sera d'environ 70 %. Ça n'apparaîtra plus aussi clairement dans les comptes de la nouvelle commune de Belmont-Broye, puisque les coûts de l'éclairage public concerneront les 4 villages.

Ce chapitre est accepté par 55 voix.

Chapitre 7 – Protection – Aménagement de l'environnement

M. Fabrice Currat donne les explications nécessaires quant aux divers montants relatifs au compte « Protection des eaux » et principalement pour ce qui concerne la réfection de la route des Caudrettes avec la construction de collecteurs qui étaient en mauvais état dans ce quartier.

Mme Catherine Fornerod indique qu'un investissement de Fr. 1'750'000.00 avait été voté dans le budget 2015 pour la rénovation et les nouveaux captages communaux des eaux de Domdidier. Mme Fornerod souhaite connaître l'état de la situation à ce sujet. Elle rappelle qu'il y avait eu 4 tentatives de captages qui ont été refermés.

M. Raphaël Zbinden répond qu'actuellement le Conseil communal est encore dans l'attente du résultat de l'étude effectuée sur ces captages. Il indique également qu'il n'y a pas suffisamment d'eau dans ces captages. Le rapport du Bureau Ribi va permettre à la commune de se déterminer sur la suite à donner à ce projet.

Ce chapitre est accepté par 55 voix.

Chapitre 9 – Finances et impôts

Mme Raymonde Crausaz donne des précisions quant au bâtiment administratif. Ce bâtiment est certifié Minergie P, ce qui démontre sa qualité. Il est équipé de panneaux photovoltaïques sur une surface du toit plus importante que prévue initialement. Le bâtiment est autonome, l'électricité produite permet non seulement de couvrir ses besoins, mais d'être réinjectée dans le réseau. Les subventions relatives aux panneaux et au label Minergie P se montent respectivement à Fr. 16'520.00 et Fr. 16'000.00 La taxation ECAB a été effectuée et sa valeur se monte à Fr. 2'300'000.00.

Ce chapitre est accepté par 55 voix.

c) Bilan

Les comptes du bilan ne suscitent pas de remarque.

Le bilan est accepté par 55 voix.

d) Fondation Corminboeuf des Arts et Métiers

M. Fabrice Currat explique que ce fonds est destiné à verser un subside en faveur des apprentis ou étudiants bourgeois de Domdidier qui ont terminé leur formation.

Les comptes de la Fondation Corminboeuf des Arts et Métiers sont acceptés par 55 voix.

En conclusion, la Commission financière salue le travail de l'ancien Conseil communal de Domdidier et le remercie de sa bonne tenue des comptes. Conformément à l'art. 13 de la convention de fusion, elle propose au Conseil général de Belmont-Broye d'approuver les comptes 2015 pour l'ancienne commune de Domdidier, le rapport de gestion du Conseil communal de Domdidier et les comptes 2015 de la Fondation Corminboeuf des Arts et Métiers et d'en donner décharge au boursier, à l'ancien Conseil communal de Domdidier et aux vérificateurs.

e) Vote final

Aucune remarque n'étant émise, **M. le Président** demande à l'assemblée d'accepter les comptes 2015.

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2015 de la commune de Domdidier sont acceptés par 55 voix.

5. Comptes 2015 de la commune de Léchelles : fonctionnement et investissements

M. Raphaël Zbinden, au nom de l'ancienne commune de Léchelles, informe que les comptes présentent, avant attribution aux réserves et amortissements, un bénéfice de Fr. 592'592.62. Le bénéfice net se monte à Fr. 7'635.02.

Mme Henriette Monnier, secrétaire de la Commission financière de la commune de Léchelles donne lecture du rapport de la Commission pour les comptes de fonctionnement, selon le document remis à chaque membre du Conseil général.

M. Pascal Godel souhaite des précisions sur le but et le fonctionnement de la SI Léchandon.

M. Raphaël Zbinden dresse l'historique de la société. En début de la législature en 2011, les citoyens avaient demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité pour la construction d'une halle multi-usages. L'état des finances ne permettait pas cet investissement conséquent ; de plus la commune avait également planifié des travaux de rénovation importants de ses bâtiments communaux. La SI Léchandon a été créée afin de permettre la vente à ladite société de tous les bâtiments communaux. Cette dernière compte de nombreux actionnaires issus des villages, avec pour actionnaire principal la commune de Léchelles. Ce moyen de procéder était la solution pour pouvoir construire la halle souhaitée. La SI Léchandon est propriétaire depuis 3 ans de l'administration communale et de l'Auberge communale. La société a dès lors lancé le projet de la halle multi-usages et celui du chauffage à distance. L'investissement du chauffage à distance se monte à Fr. 1'000'000.00, l'investissement pour la rénovation des bâtiments communaux se chiffre également à Fr. 1'000'000.00.

a) Comptes de fonctionnement

Chapitre 0 – Administration

Pas de remarque

Chapitre 1 – Ordre public

Pas de remarque

Chapitre 2 – Enseignement et formation

Pas de remarque

Chapitre 3 – Culture et loisirs

Pas de remarque

Chapitre 4 – Santé

Pas de remarque

Chapitre 5 – Affaires sociales

Pas de remarque

Chapitre 6 – Transports et communications

Pas de remarque

Chapitre 7 – Protection – Aménagement de l'environnement

Pas de remarque

Chapitre 8 – Economie

Pas de remarque

Chapitre 9 – Finances et impôts

Pas de remarque

Les comptes de fonctionnement 2015 de la commune de Léchelles sont acceptés par 55 voix.

b) Comptes des investissements

M. Raphaël Zbinden précise que la présentation des comptes des investissements se base sur la nouvelle forme demandée par le Service des communes, à savoir : le budget apparaissant dans ces comptes concerne l'année en cours, et non le budget total voté.

Mme Henriette Monnier, secrétaire de la Commission financière de la commune de Léchelles donne lecture du rapport de la Commission pour les comptes des investissements, selon le document remis à chaque membre du Conseil général.

Chapitre 1 – Ordre public

Pas de remarque

Ce chapitre est accepté par 55 voix.

Chapitre 3 – Culture et loisirs

Pas de remarque

Ce chapitre est accepté par 55 voix.

Chapitre 6 – Transports et communications

Pas de remarque

Ce chapitre est accepté par 55 voix.

Chapitre 7 – Protection – Aménagement de l'environnement

Pas de remarque

Ce chapitre est accepté par 55 voix.

Chapitre 8 – Economie

Pas de remarque

Ce chapitre est accepté par 55 voix

Chapitre 9 – Finances et impôts

Pas de remarque

Ce chapitre est accepté par 55 voix.

c) Bilan

Les comptes du bilan ne suscitent pas de remarque.

Le bilan est accepté par 55 voix.

d) Vote final

Aucune remarque n'étant émise, **M. le Président** demande à l'assemblée d'accepter les comptes 2015.

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2015 de la commune de Léchelles sont acceptés par 55 voix.

M. Stéphane Mosimann remercie M. Raphaël Zbinden pour les explications données, Mme Aline Marmy, caissière communale, les membres de la Commission financière pour le travail accompli et également M. André Chassot, ancien Conseiller communal de Léchelles en charge des finances.

6. Présentation du règlement d'organisation du Conseil communal et adoption de l'annexe 3 – Rétribution du Conseil communal

M. Albert Pauchard rappelle les explications énoncées en début de séance portant sur ce règlement qui est de la compétence du Conseil communal. Les remarques émises par les différents groupes seront prises en compte. L'objectif du Conseil communal était que les membres du Conseil général prennent connaissance de ce document. L'adoption portera sur l'annexe 3 dudit règlement qui fait référence à la rétribution des membres du Conseil communal avec la suppression de la rétribution annuelle relative à la présidence du Conseil général, ce point devant être traité dans le règlement du Conseil général. M. le Syndic précise également que les montants pour la rétribution des membres du Conseil communal sont basés sur le résultat de l'étude menée par le groupe de travail pour la fusion, dont les taux d'occupation ont été définis comme suit : 10 % pour le (la) conseiller (ère) communal (e) et 40 % pour le syndic.

Aucune remarque n'est émise. **Les personnes qui acceptent l'annexe 3 du règlement d'organisation du Conseil communal avec la suppression de la rétribution annuelle relative à la présidence du Conseil général sont priées de se prononcer.**

Le résultat est le suivant : Oui : 54 Blanc : 1

L'annexe 3 telle que présentée par le Conseil communal est acceptée.

7. Divers

M. Médard Borgognon demande au Conseil communal la possibilité de disposer de tableaux d'affichage pour les sociétés locales afin de leur permettre d'annoncer leurs manifestations, tant à Domdidier que dans les autres villages. Il demande également s'il est possible d'obtenir le taux d'occupation des Conseillers communaux dans leurs dicastères respectifs. Cette information pourrait être donnée lors de la séance du Conseil général à l'occasion de l'élection du président du Conseil général.

M. Albert Pauchard, Syndic, répond qu'il est déjà prévu de mettre à disposition les tableaux d'affichage aux sociétés locales, à étudier encore leur signalétique. Pour ce qui concerne la seconde question, le Conseil communal a repris les taux d'occupation définis par le groupe de travail « Institutions ». A l'heure actuelle, il est encore difficile de pouvoir dire s'ils correspondent à la réalité ; cependant d'ici une année, il sera possible de pouvoir donner des informations précises à ce sujet.

M. Sébastien Périsset rappelle qu'en date du 10 décembre 2012, il avait demandé qu'il y ait un exercice d'évacuation des bâtiments scolaires. N'ayant pas été mis sur

pied, M. Périsset avait réitéré sa demande le 3 novembre 2014. Il souhaite savoir dès lors s'il est prévu d'effectuer cet exercice et de l'étendre aux autres villages.

M. Christophe Lambert, répond que l'exercice d'évacuation sera planifié avec le responsable d'établissement des écoles et sera mis en œuvre sur tout le territoire communal. Cependant, il reste à définir quels établissements seront concernés, étant donné qu'il est difficile d'effectuer cet exercice dans tous les bâtiments scolaires la même année.

M. Jean-Luc Rimaz signale que, lors de la prochaine séance du Conseil général consacrée notamment au budget, il serait intéressant d'obtenir un tableau récapitulatif des budgets des 4 villages. Cela permettra aux membres du Conseil général d'avoir une vue d'ensemble sur les prévisions établies.

Le Conseil communal en prend acte.

M. Jean-Marc Chappuis indique que le « tous-ménages » adressé aux citoyens a quelque peu semé un doute parmi la population. Bien que favorable à la démarche, il serait judicieux de donner une explication claire sur l'organisation des séances de préparation du Conseil général et de faire la distinction entre la partie « Conseil général » et « Invitation publique ».

M. Albert Pauchard, Syndic, prend note de cette intervention. La décision d'inviter la population à cette séance de Conseil général par le biais d'un « tous-ménages » avait été prise lors de la séance en accord avec le bureau du Conseil général. M. le Syndic est conscient que le terme « convocation » n'était pas approprié et a généré quelques interrogations. Dans le prochain bulletin communal qui paraîtra au mois de juin, les informations seront données à ce sujet et seront certainement très utiles aux personnes n'ayant pas l'expérience d'un Conseil général.

M. Alexandre Jordan demande s'il est possible de recevoir les informations ou les procès-verbaux des différentes commissions, étant donné que tous les groupes n'y sont pas représentés.

Le Conseil communal prend acte de la demande.

La parole n'est plus demandée. Avant de clore la séance, **M. le Président** adresse ses remerciements à tous les membres du Conseil communal, du Conseil général, au public et à la presse. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil général est fixée au lundi 23 mai 2016.

L'assistance est invitée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h08.

La secrétaire	Le président
Micheline Mottaz	Yvan Corminboeuf